

Réunion du 29 septembre 1993

Le vingt neuf septembre mil neuf cent quatre vingt treize, à 14h30, le Conseil Municipal, dûment

convoque, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> JOSEPH, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 24 septembre 1993

Présents: M<sup>r</sup>s et M<sup>mes</sup> JOSEPH Richard, FERRET Serge, MABNE Simone, ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Hervé, VIOLET Glodie, BORDERON Raymond, MARTIN Michel, MARIAUD Marcel.

Absent: néant.

Suivante de séance: M<sup>r</sup> ALLARY Francis.

250.

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des cantons de MONTBRON - LA ROCHEFOUCAULD - VILLEBOIS-LAVALLETTE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt que présenterait pour la commune, la mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

Un telle opération, qui a pour but de favoriser la réhabilitation des logements anciens, permet aux propriétaires occupants ou bailleurs d'obtenir des subventions et des prêts pour réaliser leurs travaux.

Monsieur le Maire précise que cette opération s'inscrit dans la suite du Programme local de l'Habitat d'Horte et Tardoire.

Une O.P.A.H. se déroule en deux phases :

- . une phase d'étude dont la durée est d'environ 4 mois,
- . une phase de suivi-animation qui dure 3 ans.

La part des collectivités locales au financement de la phase de l'étude préalable (coût : 227 582.08 F T.T.C.) était de 131 637 F pris en charge en totalité par le Syndicat de Pays.

En ce qui concerne le financement de la phase de suivi-animation la participation des communes sera calculée de la façon suivante :

- 50 % du coût total sur trois ans réparti au prorata de la population,
- 50 % du coût total sur trois ans réparti au prorata du nombre de dossiers subventionnés.

Suite à la Commission d'ouverture des plis, la proposition du Cabinet PARCOURS d'un montant de 2 331 102.57 F a été retenue pour assurer le suivi-animation de l'O.P.A.H. Horte et Tardoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de s'engager dans l'étude de réalisation de l'O.P.A.H. du Pays d'Horte et Tardoire,



- mandate le Syndicat d'Harthe et Tardoire pour passer un marché avec le bureau d'étude retenu après l'appel d'offre,

- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la bonne marche de l'opération.

251. Protocole d'accord:

chemin du Maine au  
Boup. (commune Société  
Fudoin)

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de la Société Fudoin et fils, datée du 7 juillet 1993, demandant la possibilité d'exploiter dans le cadre de la carrière de table située au lieu dit "Le Maine au Boup" le chemin rural menant du Maine au Boup à la limite de la commune d'Edon et pour ce faire, sollicitant l'établissement d'un protocole d'accord entre la commune et les deux sociétés exploitantes (Société Fudoin et Filles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, à condition que les deux sociétés s'engagent à respecter la demande suivante:

- une caution sera versée par les deux sociétés dans les caisses de M. le Receveur à Villebois, pour la réfection du chemin, avant que ne commencent les travaux d'exploitation, elle sera au minimum des 2/3 du montant du devis établi par la D D E au moment où commencera l'exploitation.

252. Tarif location  
salle polyvalente  
et salle de réunion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer la Salle Polyvalente <sup>pour les 2 qui se trouvent dans la salle</sup> aux <sup>tarifs</sup> ~~tarifs~~ <sup>suivants</sup> ~~suivants~~ <sup>et la petite salle de réunion</sup>

- Salle Polyvalente + cuisine (sans vaisselle)

Personnes extérieures à la commune:

- location sans chauffage: 600F

location avec chauffage: 600F + 200F

Personnes de la commune:

- location sans chauffage: 300F

avec chauffage: 300F + 200F

- Salle de réunion + cuisine (sans vaisselle)

Personnes extérieures à la commune

- location sans chauffage: 250F

avec chauffage: 250F + 100F

Personnes de la commune

- location sans chauffage: 125F

location avec chauffage 125F + 100F.

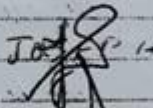
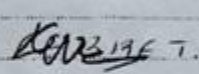
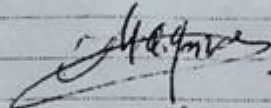


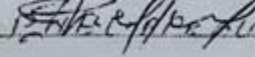
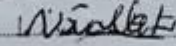
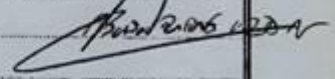
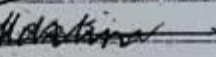
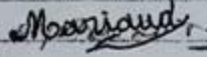
Pour toute location, il sera demandé une caution de 500f.

La location de la grande salle avec cuisine sera gratuite sur la location de la salle de réunion avec cuisine. Location gratuite pour les associations communales, à l'exception du chauffage (9 mois pour 1 voix contre)

Repas des aînés: dimanche 5 décembre.

Fête de Noël: dimanche 19 décembre à 15 heures.

Fait et de l'ère en mairie les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres suivants

253 Divers.